



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six novembre, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le trente octobre 2017, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: MME CHAPILLON pouvoir à M.BOURILLON, MME GASTELLIER pouvoir à MME LEBOEUF

### **1/FIXATION DU PRIX DE L'ENCART PUBLICITAIRE- BULLETIN MUNICIPAL 2018**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de l'encart publicitaire du bulletin municipal pour 1/8<sup>ème</sup> de page avait été fixé à 72 € et à 120 € pour 1/2 page l'an passé.*

*Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour le bulletin municipal 2018.*

*L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.*

### **2/DATES DES MANIFESTATIONS 2018- REPAS DES ANCIENS- FOIRE AUX PLANTS- FETE DU VILLAGE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut fixer les dates des manifestations communales pour l'année 2018.*

*Monsieur le Maire propose les dates suivantes :*

*Foire aux plants : dimanche 06 mai 2018*

*Fête du village : samedi 23 juin 2018*

*Repas des anciens : dimanche 09 décembre 2018*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les dates des manifestations communales pour l'année 2018.*

### 3/BUDGET CCAS- COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES

*Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération n°19/2016, qu'à compter de l'année 2016, les personnes éligibles au colis de fin d'année ET au repas des aînés devraient faire un choix entre l'un ou l'autre.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix qui a été fait par la Commission chargée de la prospection des colis de fin d'année pour les personnes âgées qui l'ont choisi.*

*Présentation du colis.*

#### Nombre de colis commandés :

*Personne seule : 54 X 21,68 € = 1 170,72 €*

*Couple : 17 X 29,36 € = 499,12 €*

*Soit un total de 1 669,84 €*

*L'ensemble du Conseil Municipal approuve le choix présenté.*

### 4/ PRIX DES MAISONS FLEURIES 2017

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte les prix qui ont été proposés dans le cadre des maisons fleuries soit :*

#### MAISONS AVEC PEU D'ESPACE

*Mr et Mme ROUX/DREUX 1<sup>er</sup> prix 56,00 euros*

*Mr et Mme CANGI Jean-Jacques 2<sup>ème</sup> prix 25,00 euros*

#### MAISONS AVEC BEAUCOUP DE TERRAIN

*Mme VAJOUX Sylvette hors concours 56,00 euros*

*Mr et Mme ASTRUC 1<sup>er</sup> prix 56,00 euros*

*Mr et Mme LANGLOIS Michel 2<sup>ème</sup> prix 25,00 euros*

#### VOIE PUBLIQUE

*Mrs BOURILLON/DORE hors concours 56,00 euros*

*Mr et Mme FORITE Dominique 1<sup>er</sup> prix 56,00 euros*

#### MAISONS AVEC BALCON

*Mr et Mme PROCHASSON Gérard 1<sup>er</sup> prix 56,00 euros*

*Mr et Mme GODIN Robert 2<sup>ème</sup> prix 25,00 euros*

*Mr CHARPENTIER Serge 3<sup>ème</sup> prix 18,00 euros*

#### FERMES

*Mr et Mme TAILLANDIER Guy hors concours 56,00 euros*

*Mr et Mme BESLE Jean 1<sup>er</sup> prix 56,00 euros*

### MAISONS AVEC JARDINS

<i>Mme ANGENAULT</i>	<i>1<sup>er</sup> prix</i>	<i>56,00 euros</i>
<i>Mr et Mme PESCADINHA André</i>	<i>2<sup>ème</sup> prix</i>	<i>25,00 euros</i>
<i>Mme THIERRY Denise</i>	<i>3<sup>ème</sup> prix</i>	<i>18,00 euros</i>
<i>Mr et Mme DAoust Christian</i>	<i>4<sup>ème</sup> prix</i>	<i>10,00 euros</i>
<i>Mr TROCHET André</i>	<i>5<sup>ème</sup> prix</i>	<i>10,00 euros</i>

**TOTAL : 660,00 euros**

*A l'unanimité, le conseil accepte les prix proposés aux maisons fleuries.*

### 5/PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS DE LA COMMUNE

*Monsieur le Maire propose de maintenir la prime de fin d'année versée chaque année aux agents communaux.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire revaloriser les montants définis depuis plusieurs années soit :*

- 520 € pour les Agents à temps complet*
- 350 € pour les Agents à temps non complet*

*Soit un total de 5 910 €.*

*A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite maintenir la prime de fin d'année aux agents de la commune sans revalorisation.*

### 6/APPROBATION- RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING- ANNEE 2016

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit émettre un avis sur le rapport d'activités 2016 de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing présenté.*

*A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le rapport d'activités 2016 de l'AME présenté.*

*Un exemplaire de ce rapport est disponible en mairie.*

### 7/REPAS COMMUNAL DES AINES- RECRUTEMENT DE TROIS SERVEURS

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter trois serveurs pour le service du repas communal des aînés du 10 décembre 2017.*

*Monsieur le Maire propose une rémunération correspondante à 10h00 de travail à l'indice en vigueur correspondant à l'échelle C1, échelon 1.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement de trois personnes et le mode de rémunération présenté.*

## **8/BUDGET CCAS- REPAS COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2017- PRIX DU REPAS- PRESENTATION DU MENU- DESIGNATION DES REGISSEURS**

*Monsieur le Maire rappelle que le repas communal du 3<sup>ème</sup> âge aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à midi.*

*Sont conviées les personnes de plus de 67 ans ainsi que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le tarif qu'il souhaite appliquer aux personnes qui paient leur repas. Pour information, l'année passée, le prix du repas avait été fixé à 30,00 €.*

*L'ensemble du Conseil Municipal souhaite maintenir le prix du repas à 30,00 €.*

*Monsieur le Maire présente la composition du menu.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui désirent être nommées régisseur et mandataire suppléant.*

*Ont été nommés : Régisseur, Monsieur BEAUDOIN et mandataire suppléant, Monsieur BIHOREAU.*

## **9/ CESSION TRACTEUR TONDEUSE MARQUE ISEKI**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier, un particulier s'est déclaré acquéreur du tracteur tondeuse de marque ISEKI, inventorié dans l'actif de la commune sous le n° 92, pour un montant de 1 500 € TTC.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter les formalités administratives et comptables liées à cette opération.*

## **10/CESSION FERRAILLE DIVERSE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier, une entreprise s'est déclarée acquéreur de ferraille diverse, non inventoriée dans l'actif de la commune, pour un montant de 80 € TTC la tonne.*

*Le poids à céder étant de 2,840 tonnes, le montant de l'acquisition s'élève à 227,20 € TTC.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter les formalités administratives et comptables liées à cette opération.*

*Cette recette sera imputée au compte 7788.*

**11/BUDGET PRINCIPAL- SECTION D'INVESTISSEMENT- POSE D'UNE BORNE DE DISTRIBUTION D'ENERGIE PLACE DE L'EGLISE- PROPOSITION DE DEVIS**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget principal 2017, section investissement, opération 32 d'installer une borne de distribution d'énergie dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg.*

*Monsieur le Maire propose les devis suivants :*

- Entreprise DESIGN'ELEC : 11 339,27 € HT soit 13 607,12 € TTC
- Entreprise ENGIE INEO : 6 960,00€ HT soit 8 352,00 € TTC

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent le devis de l'entreprise DESIGN'ELEC pour un montant de 13 607,12 € TTC et acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section investissement, opération 32, compte 2152.*

**12/ BUDGET PRINCIPAL- SECTION D'INVESTISSEMENT- ECLAIRAGE EGLISE- PROPOSITION DE DEVIS- DECISION MODIFICATIVE- VIREMENT DE CREDIT- COMPTE 2188 OPERATION 11 AU COMPTE 2135 OPERATION 37**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire entièrement l'éclairage de l'Eglise y compris la pose d'un nouveau tableau électrique.*

*Monsieur le Maire propose le devis suivant :*

- Entreprise DESIGN'ELEC : 4 869,95 € HT soit 5 843,94 € TTC

*Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 2188 « autres immobilisations corporelles » opération 11 « Ecoles », au compte 2135 « Installations générales », opération 37 « Eglise » pour un montant de 6 000 €.*

Section d'investissement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	2188	-6 000 €	2135	+6 000 €

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent le devis de l'entreprise DESIGN'ELEC pour un montant de 5 843,94 € TTC, acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section investissement, opération 37, compte 2135 et acceptent la décision modificative présentée.*

**13/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT- MAJORATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ZONES A URBANISER**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°133/2014, le taux de la taxe d'aménagement avait été fixé à 3% sauf pour deux zones bien déterminée pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.*

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants; le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3 % sauf :*

*- pour la zone 1 AU du PLU communal dénommée « Les Pichotteries » où le taux de la taxe d'aménagement sera de 20%. Cette décision est motivée par la réalisation par la commune de l'extension de réseaux de voirie, d'assainissement, électrique, eau potable et défense incendie, télécommunications et éclairage public.*

*-pour la zone 1 AU du PLU communal dénommée « La Talalerie » où le taux de la taxe d'aménagement sera de 10 %. Cette décision est motivée par la nécessité d'extension de réseaux de voirie, assainissement (création d'un fossé) et éclairage public pour un coût total HT estimé à environ 55 000 €.*

*La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible.*

*Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.*

#### **14/ ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEURS**

*Considérant les états de taxes et produits irrécouvrables présentés par la Trésorerie en date du 03 octobre 2017,*

*Après une ultime relance de la commune envers le créancier, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :*

*ACCEPTE les états d'admission en non-valeurs pour un montant totalisant 89,09 €.*

*Cette dépense sera mandatée à l'article 6541 en section de fonctionnement du budget 2017.*

#### **15/ QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- Il est signalé qu'à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture, il sera nécessaire de redélibérer concernant l'attribution du RIFSE-EP pour les agents administratifs et techniques après saisine du Comité technique du Centre de Gestion;*
- Il est signalé que la commune de Montargis nous propose de créer un char à l'occasion de son comice agricole du 25 et 26 août 2018,*
- Il est fait une présentation des arbres de type muriers platanes qui seront plantés sur la place de l'église;*
- Il a été demandé aux membres du conseil municipal de se positionner sur le choix de l'emplacement et de la couleur des coffrets qui accueilleront la fibre optique; les emplacements proposés ont été validés et la couleur choisie est le gris clair;*
- Il est fait un compte-rendu des dernières réunions AME (travaux, SMIRTOM, téléconsultation médicale, CNI-Passeports);*
- Il est fait un compte-rendu du dernier conseil d'école;*
- Il est signalé que la vitre du panneau d'affichage extérieur de la mairie sera prochainement remplacée.*

**FIN DE SEANCE**